

F.F.F.

L.B.F.

DISTRICT DE FOOTBALL D'ILLE-ET-VILAINE
COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX
Commission Restreinte du 11 Octobre 2017

Présidence de : Monsieur DELEON M.

Présents : Messieurs HUGUET M., MORICE J.P.

MATCH COUPE DU CONSEIL GENERAL : BRIE ES / CORPS NUDS US du 08/10/2017

La Commission, pris connaissance de la réserve pour la dire recevable,

Après vérification des licences, constate

Que TUAL Sullian, LE QUILLIEC Clément et AUBRY Killian, joueurs de l'équipe de CORPS NUDS cités sur la réserve, ont leurs licences frappées du cachet mutation,

Que le club de CORPS NUDS figure sur le tableau des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage à la date du 1^{er} juin 2017 et ne peut utiliser, cette saison 2017/2018, que deux joueurs mutés dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée,

En conséquence, donne match perdu par pénalité à l'équipe de CORPS NUDS et dit l'équipe de BRIE qualifiée pour le tour suivant,

Dit le club de l'US CORPS NUDS redevable d'une amende de 30 euros pour frais de dossier.

MATCH COUPE VETERAN : GUER Enfants / BAINS SUR OUST Cadets du 06/10/2017

La Commission, pris connaissance du dossier,

Constate que l'équipe de BAINS SUR OUST a quitté le terrain à la 75^{ème} minute,

En conséquence, donne match perdu par pénalité à l'équipe de BAINS SUR OUST, dit l'équipe de GUER qualifiée pour le tour suivant,

Dit le club de BAINS SUR OUST redevable d'une amende de 30 euros pour frais de dossier.

MATCH COUPE VETERAN : MONTREUIL LE GAST AS / CPB BREQUIGNY RENNES du 06/10/2017

La Commission, pris connaissance du dossier,

Constate que le comportement des joueurs de deux équipes a contraint l'arbitre à arrêter la rencontre,

En conséquence, donne match perdu par pénalité aux deux équipes,

Dit les deux clubs redevables d'une amende de 30 euros pour frais de dossier.

Le Président

M. DELEON